



Christophe BASSE
Mandataire Judiciaire

171, avenue Charles de Gaulle
CS 20019 / 92521 Neuilly sur seine CEDEX
www.lesmandataires.com
Standard : 01 47 25 71 04

SELARL HERBAUT-PÉCOU

Agence Sainte Geneviève des Bois

- **Adresse des locaux loués** : 7 avenue de la Résistance, Zone industrielle de la Croix Blanche, 91700 Sainte Geneviève des Bois.
- **Destination du bail** : Commerce de gros et de détail, transformation et mise en œuvre de tous articles destinés à l'équipement de la maison.
- **Description des locaux** : Local constituant le lot 7F. Surface de 648 m².
- **Montant du loyer** : 48 680,68 € HT et hors charges par an.
- **Montant du dépôt de garantie** : 12 170,17 €.
- **Clause de solidarité cessionnaire/cédant**: Non spécifiée dans l'avenant de renouvellement fourni, mais peut être présente dans le bail initial (non fourni).
- **Clause d'agrément du bailleur** : Non spécifiée dans l'avenant fourni, mais peut être présente dans le bail initial.



NB : si la clause de solidarité cédant/cessionnaire n'apparaît pas opposable à la liquidation judiciaire, **la clause de solidarité cessionnaire/cédant est opposable au cessionnaire**. Par conséquent, le candidat devra prendre à sa charge **la totalité des impayés locatifs existant au jour de l'ordonnance autorisant la cession (créances antérieures et postérieures au jugement d'ouverture de la procédure collective)**.

Plus généralement les candidats acquéreurs sont invités à prendre connaissance de l'ensemble des clauses du contrat de bail commercial et de ses éventuels avenants joints en annexe du cahier des charges.

Il est par ailleurs rappelé conformément au cahier des charges que l'acquéreur prendra les locaux en l'état et fera son affaire personnelle, s'il y a lieu, de la mise en conformité des locaux au regard de la réglementation applicable en cours.

Les montants de loyer et de dépôt de garantie sont indiqués sous toute réserve d'indexation intervenue postérieurement à la signature du bail.